



COMMUNE DE
MÉZIÈRES FR

Rapport de gestion relatif aux comptes 2025

9 Mars 2026

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
 - de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière
- En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
- En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - le bilan ;
 - le compte de résultats ;
 - le compte des investissements ;
 - le tableau des flux de trésorerie ;
 - l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

- Présentation des comptes - principes

Les principes régissant la présentation des comptes selon l'article 40 de la loi sur les finances communales sont appliqués.

Introduction

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation.

De ce gros travail a été constitué une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochaines années, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.



Règlement sur les finances (RFin)

L'assemblée communale a adopté le 20 décembre 2021 les réglementations suivantes :



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

RÈGLEMENT DES FINANCES (RFin)

L'assemblée communale de Mézières,

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 20'000.- francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art.67 al. 2, 1^{re} phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. A OFCo)

¹ Le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle jusqu'à un montant maximum de Frs. 20'000.-, pour autant que cette somme soit inscrite au budget sous dépense non spécifiée. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. E LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et jusqu'à un montant maximum de Frs. 20'000.-.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de Frs. 5'000.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférentes au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à Frs. 2'000.- peuvent ne pas être listés.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) Acquisitions et ventes immobilières jusqu'à un montant maximum de Frs. 25'000.- par opération, tous frais compris ;
- b) Echange de terrain jusqu'à une surface de 1'000 m² et un montant de Frs. 20'000.- (valeur du terrain).

² Lors des transactions immobilières, le Conseil Communal choisit le mode de vente le plus adapté.

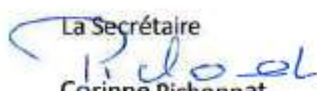
Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Adopté par l'assemblée communale le 20 décembre 2021.

La Secrétaire

Corinne Pichonnat



Le Syndic

Jean-Claude Raemy

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le **20 JUIN 2022**

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur


Investissements et projets importants

Pour l'année 2025, les investissements suivants sont terminés :

- 2170.5040.04 : *Etude école Mézières*
- 6150.5010.26 : *Elargissement Route Villariaz*
- 6150.5010.50 : *Eclairage public / remplacement luminaires*
- 7201.5040.00 : *Crédit étude mise en séparatif quartier Broillet*
- 7900.5290.05 : *Frais mensuration cadastrale*

Pour l'année 2025, les investissements suivants sont abandonnés :

- 7301.5033.02 : *Déchetterie verte*

Les investissements/projets ouverts :

- 6150.5010.27 : *Route Mézières-Berlens : investissement pas commencé*
- 7101.5031.05 : *Renouvellement réseau d'eau Mézières : ouvert mais rien en 2025*
- 7101.5031.06 : *Rallonge pour le renouvellement du réseau EP : investissement pas commencé*
- 0290.5040.02 : *Analyse globale bâtiment Ecole Mézières : ouvert mais rien en 2025*
- 10840.10 : *Démontage et reconstruction cabane forestière : en cours*

Impôts et taxes communales

Les comptes 2025 sont présentés avec les taux d'impôt suivant en % de l'impôt cantonal de base :

▪ Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	85.00 %
▪ Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	83.00 %
▪ Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	2.00 ‰

Les taxes communales sont les suivantes :

- Taxes de l'approvisionnement en eau potable
- Taxes de traitement des eaux usées
- Taxes déchets
- Taxes d'inhumations
- Taxe d'exemption du Service du feu

Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé et conformément à la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 et notre règlement des finances.

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation en application de l'article 45 de la loi sur les finances communales.

Compte des investissements / limite d'activation

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à CHF 20'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Compte des investissements

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
690	Report au bilan des dépenses	101,959.25	-	177,574.80
590	Report au bilan des recettes	74,533.90	-	12,264.55
	Résultat du compte des investissements	27,425.35	-	165,310.25

Compte de résultats

Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	-114,745.03	-	-30,567.86
400	Impôts directs, personnes physiques	2,795,489.35	3,135,300.00	2,537,731.58
401	Impôts directs, personnes morales	35,845.60	37,000.00	-54,480.60
4021	Impôts fonciers	321,356.95	330,000.00	321,300.45
5 ./ 6	Investissements nets	27,425.35	-	165,310.25

Résultat global

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes de l'exercice précédent
30	Charges de personnel	721,054.00	764,376.20	755,932.70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	904,193.32	1,002,607.00	752,786.78
33	Amortissements du patrimoine administratif	290,044.88	303,633.10	290,891.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	353,713.15	-	103,838.40
36	Charges de transfert	3,039,576.00	3,265,124.15	2,852,813.70
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3,456,452.97	3,681,950.00	3,245,938.08
41	Revenus réguliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	933,373.00	678,813.00	615,769.74
43	Revenus divers	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	25,875.70	31,045.70	66,139.35
46	Revenus de transferts	568,208.40	535,464.35	578,188.65
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	-324,671.28	-408,467.40	-250,226.76
			-	-
34	Charges financières	23,446.90	17,280.00	15,763.80
44	Revenus financiers	85,552.20	80,300.00	87,601.75
	Résultat provenant de financement	62,105.30	63,020.00	71,837.95
	Résultat opérationnel	-262,565.98	-345,447.40	-178,388.81
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	147,820.95	165,694.30	147,820.95
	Résultat extraordinaire	147,820.95	165,694.30	147,820.95
			-	-
39	Imputations internes	-	-	-
49	Imputations internes	-	-	-
	Total imputations internes	-	-	-
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	-114,745.03	-179,753.10	-30,567.86

Résultat global

Le résultat extraordinaire provient du passage à MCH2 avec un prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2025 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 147'820.95.

Compte de résultats - selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	532,413.12	44,496.45	565,349.00	37,850.00	605,371.82	44,149.45
	Excédent de produits/charges	-	487,916.67	-	527,499.00	-	561,222.37
1	Ordre et sécurité publics - défense	128,302.05	55,682.95	129,642.00	50,495.20	115,979.49	54,084.49
	Excédent de produits/charges	-	72,619.10	-	79,146.80	-	61,895.00
2	Formation	1,961,169.75	235,382.65	2,037,462.10	200,577.55	1,701,867.90	229,554.85
	Excédent de produits/charges	-	1,725,787.10	-	1,836,884.55	-	1,472,313.05
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	282,701.55	2,350.00	300,169.25	16,400.00	254,173.86	2,440.00
	Excédent de produits/charges	-	280,351.55	-	283,769.25	-	251,733.86
4	Santé	600,285.65	10,997.50	661,560.70	11,000.00	571,445.00	10,665.30
	Excédent de produits/charges	-	589,288.15	-	650,560.70	-	560,779.70
5	Prévoyance sociale	539,434.20	1,214.10	591,135.90	1,202.90	518,606.00	1,202.90
	Excédent de produits/charges	-	538,220.10	-	589,933.00	-	517,403.10
6	Traffic et télécommunication	334,063.33	15,177.50	373,864.10	11,341.50	330,344.65	15,636.95
	Excédent de produits/charges	-	318,885.83	-	362,522.60	-	314,707.70
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	870,489.10	795,665.85	646,362.30	555,446.00	637,971.41	551,897.95
	Excédent de produits/charges	-	74,823.25	-	90,916.30	-	86,073.46
8	Economie publique	9,617.00	-	18,005.25	-	15,205.95	-
	Excédent de produits/charges	-	9,617.00	-	18,005.25	-	15,205.95
9	Finances et impôts	73,552.50	4,171,061.25	29,469.85	4,288,954.20	21,060.30	3,862,394.49
	Excédent de produits/charges	4,097,508.75	-	4,259,484.35	-	3,841,334.19	-
	Totaux	5,332,028.25	5,332,028.25	5,353,020.45	5,173,267.35	4,772,026.38	4,772,026.38
	Excédent de produits/charges	-	-	-	179,753.10	-	-

Commentaires :

0. Administration générale 39,582.33 Différence au budget

Malgré un dépassement de 12 kCHF sur les jetons de l'exécutif (le thème de la répartition entre les dicastères est encore à affiner), ce chapitre présente une performance supérieure au budget. L'équilibre se fait sur les jetons des services généraux et les commissions (pour 12 kCHF). Le support informatique présente un dépassement de 8 kCHF poussé par des dépenses non planifiées lors du budget (formations, modifications des paramètres suite au nouveau règlement des eaux). Le reste se fait par des économies sur l'ensemble du chapitre sur tous les comptes (par exemple, 4'728 d'économies sur les frais de réception, 2'100 d'économies sur le matériel informatique, 2'500 sur les repas de fin d'année, 3'900 sur les frais de formation, entretien des bâtiments avec 12'404.05).

1. Ordre et sécurité publics, défense 6,527.70 Différence au budget

Cette fonction a été correctement planifiée et exécutée avec 1% de différence au final, le résultat est légèrement positif.

2. Formation 111,097.45 Différence au budget

Pour la fonction formation, le résultat s'avère être meilleur que prévu avec un déficit de 25 kCHF pour l'accueil extra-scolaire alors qu'il était prévu autour de 45 kCHF. L'AES continue de profiter d'inscriptions plus élevées depuis septembre 2024 (plus de fréquentation et réarrangement des tranches horaires), ce qui permet une performance plus élevée que prévue. Une subvention cantonale suite à l'augmentation de nos capacités d'accueil nous a aussi été versée cette année. Nous travaillons à une amélioration de cette planification.

Les dépenses liées se trouvent être moins importantes que prévu, notamment le CO de la Glâne présente une performance inattendue qui se traduit en une redistribution des résultats positive à hauteur de 51'081.35 CHF.

Des économies sur l'entretien des bâtiments et places (12 kCHF) participent également à la bonne performance de ce chapitre.

3. Culture, sports et loisirs 3,417.70 Différence au budget

Cette fonction ne génère pas d'observations particulières.

4. Santé 61,272.55 Différence au budget

Cette fonction se trouve être bénéficiaire (-9%). Ces améliorations par rapport au budget viennent de correctifs des dépenses de l'année 2024 sur les plus gros postes.

5. Prévoyance sociale 51,712.90 Différence au budget

Là encore, la différence vient de rééquilibrage sur les trop payés de 2024.

6. Trafic et télécommunication **43,636.77** **Différence au budget**

Baisse notable du service hivernal (-16 kCHF). Salaire de personnel technique qui a été comptabilisé sur le chapitre suivant (11 kCHF).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire **16,093.05** **Différence au budget**

Quelques économies telles que le salaire du nouveau poste au service technique qui a été budgété sur toute l'année mais effectif que sur cinq mois (- 16 KCHF) ou les rénovations (- 48 kCHF) et l'achat d'eau (-11 kCHF). Les dépenses importantes et non planifiées au budget comme les attributions au financement spécial maintien de la valeur et financement spécial équilibre des comptes eaux (environ 300 kCHF) sont compensées par le passage à la facturation de l'eau sur l'année calendaire, ce qui résulte en une facturation de 18 mois au lieu de 12, et au re-calcul des taxes (220 kCHF) ainsi qu'une réduction de la participation au frais de l'association régionale (32 kCHF).

A noter également une hausse sur la location des bennes à déchets qui est compensée par une réduction équivalente des frais de transport et élimination des déchets (+/- 8 kCHF).

8. Économie publique **8,388.25** **Différence au budget**

Rien de particulier à noter dans cette fonction.

9. Finances et impôts **161,975.60** **Différence au budget**

La fonction 9 affiche un déficit de recettes de 460 kCHF sur les impôts sur le revenu des personnes physiques. Cette évaluation était bien trop optimiste et ne s'est pas réalisée. Les revenus des années précédentes ne sont également pas au niveau des bonnes années connues précédemment. Les impôts spéciaux et les impôts sur les années précédentes compensent néanmoins pour presque la moitié de ces déficits.

L'exercice se clôt donc par un excédent de charges de 114,745.03 CHF, ce que nous pouvons supporter en puisant dans notre trésorerie.

Compte de résultats - selon groupes de matières (nature)

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	721'054.00	-	764'376.20	-	755'932.70	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	904'193.32	-	1'002'607.00	-	752'786.78	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	290'044.88	-	303'633.10	-	290'891.00	-
34	Charges financières	23'446.90	-	17'280.00	-	15'763.80	-
35	Attributions aux financements spéciaux	353'713.15	-	-	-	103'838.40	-
36	Charges de transfert	3'039'576.00	-	3'265'124.15	-	2'852'813.70	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	-	-	-	-	-	-
3	Total des charges	5'332'028.25	-	5'353'020.45	-	4'772'026.38	-

REVENUS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	3'456'452.97	-	3'681'950.00	-	3'245'938.08
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	933'373.00	-	678'813.00	-	615'769.74
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	-	85'552.20	-	80'300.00	-	87'601.75
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	25'875.70	-	31'045.70	-	66'139.35
46	Revenus de transfert	-	568'208.40	-	535'464.35	-	578'188.65
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	147'820.95	-	165'694.30	-	147'820.95
49	Imputations internes	-	-	-	-	-	-
4	Total des revenus	-	5'217'283.22	-	5'173'267.35	-	4'741'458.52

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	-	114'745.03	-	-	-	30'567.86
9	Comptes de clôture	-	114'745.03	-	-	-	-

Liste des dépassements :

Dépassement de 10% mais inférieurs à 5,000 CHF : annoncés mais ne nécessitent pas de justifications

Dépassement de 10% mais supérieurs à 5,000 CHF : annoncés avec justifications

		Exercice 2025		Budget 2025		Delta charge	delta revenu	% diff	Remarques
		Charges	Revenus	Charges	Revenus				
0110	Législatif								
3000.00	Jetons de la Commission financière	1,050.00	-	900	-	150.00		17%	
0120	Exécutif								
3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	59,520.00	-	47,005	-	12,515.00		27%	Augmentation par rapport au budget provenant de la répartition entre les dicastères qui a été faite différemment
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	4,060.25	-	3,158	-	902.55		29%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	134.55	-	100	-	34.10		34%	
0210	Administration des finances et des contributions								
3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-140.15	-	-	-	-140.15		100%	
3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	3,894.00	-	3,341	-	552.75		17%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	993.15	-	783	-	209.80		27%	

3130.00	Frais bancaires et postaux	3,873.92	-	3,210	-	663.92	21%	
3130.01	Frais de poursuites	4,920.30	-	3,000	-	1,920.30	64%	
0220	Services généraux, autres							
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	914.15	-	695	-	218.75	31%	
3102.00	Imprimés et publication	707.80	-	500	-	207.80	42%	
3110.00	Meubles et appareils de bureau	3,266.65	-	1,000	-	2,266.65	227%	Bureau + chaise pour poste service technique
3130.02	Cotisation aux associations	6,431.00	-	4,140	-	2,291.00	55%	ACF : cotisation et contribution au fonds DIGI-FR ont doublé en 2025
3130.03	Emoluments de chancellerie	1,172.30	-	1,000	-	172.30	17%	
3133.00	Support informatique	28,394.45	-	20,000	-	8,394.45	42%	Instauration eBill, modification paramètres facturation eau suite nouveau règlement, mise à jour Urbanus
3300.60	Amortissement planifié mobilier	1,300.00	-	-	-	1,300.00	100%	Amortissement du mobilier administration
029	Immeubles administratifs							
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,551.20	-	1,650	-	901.20	55%	
3101.10	Achat matériel conciergerie	97.35	-	-	-	97.35	100%	
3300.90	Amortissements planifiés autres immo. corporelles	1,023.75	-	-	-	1,023.75	100%	1er amortissement de la fontaine de Mézières
1500	Service du feu communal							
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	300.00	-	200	-	100.00	50%	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	16.05	-	13	-	2.60	19%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	0.65	-	0	-	0.20	44%	

3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	6.00	-	5	-	1.05	21%
3059.00	Autres cotisations patronales	0.20	-	0	-	0.05	33%
3170.00	Frais de déplacement	27.30	-	-	-	27.30	100%
3612.01	Versement du produit des taxes aux SSF	48,695.75	-	43,358	-	5,337.75	12%
4200.00	Taxes non-pompier perçues	-	48,545.75	-	43,358	5,187.75	
2120	Ecole primaire II						
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	5,359.20	-	3,700	-	1,659.20	45%
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	352.95	-	249	-	104.40	42%
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	12.00	-	8	-	4.05	51%
3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	130.40	-	92	-	38.65	42%
3059.00	Autres cotisations patronales	4.30	-	3	-	1.35	46%
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	189.00	-	-	-	189.00	100%
3171.01	Participation communale pour les camps	200.00	-	-	-	200.00	100%
3612.01	Part dépenses classes relais Ecole primaire	204.50	-	-	-	204.50	100%
2170	Bâtiments scolaires						
3010.09	Remboursement salaires personnel par ass. (en diminution)	-607.20	-	-	-	-607.20	100%
3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	537.35	-	482	-	55.65	12%
2180	Accueil extra-scolaire						
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	4,980.00	-	3,900	-	1,080.00	28%

3010.00	Salaires du personnel communal	196,041.65	-	183,820	-	12,221.35	7%	Personnel de remplacement
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2,052.05	-	1,515	-	537.15	35%	
3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	902.10	-	-	-	902.10	100%	Achat imprimantes, encres, chaises et vaisselles
3170.00	Frais de déplacements et autres frais	256.50	-	-	-	256.50	100%	
2300	Formation professionnelle initiale							
3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	15,046.10	-	13,600	-	1,446.10	11%	
329	Culture, non mentionné ailleurs							
3099.00	Frais de réception et délégation	613.65	-	-	-	613.65	100%	Frais apéritifs séance des sociétés
3632.01	Rembt. Prêt LIM Château	-	-	14,000	-	-14,000.00	-100%	
4612.00	Rembt "Fondation Edith Moret"	-	-	-	14,000	-14,000.00		
341	Sport							
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	555.00	-	500	-	55.00	11%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1.30	-	1	-	0.25	24%	
3059.00	Autres cotisations patronales	0.60	-	-	-	0.60	100%	
3140.00	Entretien place de sport	2,826.25	-	1,500	-	1,326.25	88%	Achat but de foot et réfection du revêtement synthétique
3420	Loisirs	17,220.00	-	20,156	-			
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2,874.50	-	1,250	-	1,624.50	130%	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	191.45	-	84	-	107.45	128%	

3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	6.45	-	3	-	3.75	139%	
3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	70.70	-	31	-	39.70	128%	
3059.00	Autres cotisations patronales	2.10	-	1	-	1.10	110%	
3636.00	Participation Passeport-vacances	340.00	-	300	-	40.00	13%	
5359	Prestations de vieillesse							
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	1,620.00	-	1,000	-	620.00	62%	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	108.85	-	67	-	41.65	62%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	3.70	-	2	-	1.55	72%	
3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	40.10	-	25	-	15.30	62%	
3059.00	Autres cotisations patronales	1.40	-	1	-	0.60	75%	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour							
3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	6,568.00	-	-	-	6,568.00	100%	Subventions pour 5 enfants (non budgété)
5721	Aide matérielle à bien plaire							
3637.00	Aides et assistances diverses	1,669.40	-	1,000	-	669.40	67%	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs							
3611.00	Aide aux victimes d'infraction	3,328.55	-	2,681	-	647.70	24%	
6150	Routes communales							
3140.00	Embellissement des places	1,267.15	-	500	-	767.15	153%	
3151.00	Frais d'entretien véhicules et machines	13,824.85	-	10,300	-	3,524.85	34%	Services Weidemann et Toyota (non budgétés)
3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,065.70	-	966	-	99.70	10%	

6290	Transports publics non mentionné ailleurs								
3109.00	Achat cartes journalières CFF	2,730.80	-	-	-	2,730.80	0.00	100%	
4250.00	Vente cartes journalières CFF	-	2,835.00	-	-	0.00	2,835.00	-100%	
7101	Approvisionnement communal en eau								
3111.01	Achat de compteurs	2,415.85	-	2,000	-	415.85		21%	
3130.10	Prestations de tiers	1,500.00	-	1,000	-	500.00		50%	
3170.00	Frais de déplacements et autres frais	293.80	-	24	-	269.80		1124%	
3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur	147,077.10	-	-	-	147,077.10		100%	Attribution au financement spécial maintien de la valeur (selon directive)
3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	14,345.75	-	-	-	14,345.75		100%	Bénéfice sur le compte de l'eau potable
4240.00	Location des compteurs	-	11,840.30	-	7,740		4,100.30		
4240.01	Taxes de base	-	147,077.10	-	94,300		52,777.10		
4250.00	Vente d'eau	-	154,603.20	-	93,000		61,603.20		Facturation sur 18 mois au lieu de 12
7201	Traitement communal des eaux usées								
3170.00	Frais de déplacements et autres frais	68.80	-	24	-	44.80		187%	
3510.00	Attribution au finan. spécial, maintien de la valeur (FSMV)	146,892.15	-	-	-	146,892.15		100%	Attribution au financement spécial maintien de la valeur (selon directive)
3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	45,398.15	-	-	-	45,398.15		100%	Bénéfice sur le compte de l'épuration
3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	96,957.00	-	129,160	-	-32,203.00		-25%	AIMPGPS : Solde 2025 réduit de 50%
4240.01	Taxes de base	-	146,892.15	-	94,900		51,992.15		
4240.02	Taxe d'utilisation	-	126,516.00	-	78,000		48,516.00		Facturation sur 18 mois au lieu de 12

4510.00	Prélèvement au financement spécial maintien de valeur	-	25,875.70	-	-	25,875.70	Prélèvement sur le financement spécial de maintien de la valeur afin de couvrir les amortissements planifiés 2025
4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	-	-	-	10,638	-10,638.05	
7301	Gestion communale des déchets						
3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	960.00	-	400	-	560.00	140%
3130.00	Frais de transports et éliminations	12,596.70	-	20,500	-	-7,903.30	-39%
3160.00	Location des bennes	38,830.00	-	31,000	-	7,830.00	25%
3170.00	Frais de déplacements et autres frais	314.30	-	264	-	50.30	19%
7410	Corrections de cours d'eau						
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	705.00	-	250	-	455.00	182%
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	47.35	-	17	-	30.55	182%
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1.60	-	1	-	1.05	191%
3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	17.50	-	6	-	11.30	182%
3059.00	Autres cotisations patronales	0.60	-	0	-	0.40	200%
3612.00	Dédommagement aux associations intercommunales	3,866.70	-	2,300	-	1,566.70	68%

Endiguement de la Glâne :
bugeté CHF 2.- par habitant

7710	Cimetière communal							
3140.00	Frais entretien et embellissement	4,909.75	-	2,000	-	2,909.75	145%	Diverses creuses de tombe => refacturées
7900	Aménagement du territoire							
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	871.20	-	6,400	-	-5,528.80	-86%	
3010.00	Salaires du personnel	16,279.20	-	11,000	-	5,279.20	48%	Salaire service technique : sur budget, réparti en 4 dicastères (6150, 7101, 7201, 7900) mais comptabilisé que sur celui-ci. Entrée en fonction en août mais calculé sur 12 mois
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	165.95	-	105	-	61.40	59%	
3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	253.20	-	192	-	61.25	32%	
8110	Administration, exécution et contrôle							
3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	570.00	-	500	-	70.00	14%	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	38.35	-	34	-	4.75	14%	
3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1.30	-	1	-	0.25	24%	
3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	14.15	-	12	-	1.75	14%	
3059.00	Autres cotisations patronales	0.60	-	0	-	0.20	50%	

9100	Impôts communaux ordinaires								
3180.00	Réévaluations sur créances	39,000.00	-	-	-	39,000.00	0.00		Provision pertes sur débiteurs : réévaluée selon demande fiduciaire
4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques	-	2,390,000.00	-	2,850,000		-460,000.00	16%	Budget trop optimiste en prenant en compte une provision sur les années précédentes
4001.10	Impôts sur fortune des pers. physiques, années précédentes	-	-9,493.95	-	-		-9,493.95	100%	
4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	-	-	-	36,000		-36,000.00		Compensé par l'année précédente
4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales, années précédentes	-	32,408.35	-	-		32,408.35		
9101	Impôts communaux spéciaux								
4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	-	321,356.95	-	330,000		-8,643.05	3%	
9610	Intérêts								
3499.00	Int. rémunératoires IP accordés	10,105.15	-	5,000	-	5,105.15		102%	
9630	Ecole Berlens (patrimoine financier)								
3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	7,992.00	-	2,000	-	5,992.00		300%	Les vacations concernant la cabane ont été comptabilisées sous 9630 Ecole Berlens (anc. Immeuble patrimoine financier) car le chapitre 9631 Cabane forestière n'a été créé que depuis le budget 2026.

Bilan

Compte	Désignation	Bilan au	Bilan au
		01.01.2025	31.12.2025
1	ACTIF	11'113'218.86	10,560,676.45
10	Patrimoine financier (PF)	5'109'233.52	4,744,776.74
100	Disponibilités et placements à court terme	3'075'878.31	2,245,385.26
101	Créances	-2'149'745.49	-1,785,626.44
102	Placements financiers à court terme	19'195.85	15,196.72
104	Actifs de régularisation	3'409'327.25	3,279,397.35
107	Placement financiers à long terme	35'080.00	35'080.00
108	Immobilisations corporelles PF	719'497.60	955,343.85
14	Patrimoine administratif (PA)	6'003'985.34	5,815,899.71
140	Immobilisations corporelles (PA)	5'938'889.14	5,748,706.16
142	Immobilisations incorporelles PA	65'096.20	67,193.55
2	PASSIF	11'113'218.86	10,560,676.45
20	Capitaux de tiers	3'225'782.41	2,607,968.53
200	Engagements courants	140'479.99	361,850.71
201	Engagements financiers à court terme	-45.85	-13.85
204	Passifs de régularisation	25'287.25	70,339.30
206	Engagements financiers à long terme	3'060'061.02	2,175,792.37
29	Capital propre	7'887'436.45	7,952,707.92
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2'052'985.99	2,380,823.44
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1'034'746.70	886,925.75
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	4'799'703.76	4,684,958.73

Tableau de flux de trésorerie

Exercice :		2025	2024
Comptes	Libellés	CHF	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
90	Clôture du compte de résultats	-114,745.03	-30,567.86
33	Amortissement du patrimoine administratif	290,044.88	290,891.00
35	Attributions aux financements spéciaux	353,713.15	103,838.40
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	25,875.70	66,139.35
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	58,802.55	58,989.00
3690	Charges de transfert	-	-
4690	Produits de transfert	-	-
389	Attributions aux capitaux propres	-	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	147,820.95	147,820.95
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		296,513.80	91,212.24
ACTIVITÉS D'OPÉRATION			
101	Variation des créances	-364,119.05	-61,250.05
102	Variation des placements financiers à court terme	3,999.13	-
104	Variation des actifs de régularisation	129,929.90	121,309.32
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-	-
108	Variation du PF	-235,846.25	-60,997.60
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-	-
200	Variation des engagements courants	221,370.72	40,286.60
201	Variation des engagements financiers à court terme	32.00	37.95
204	Variation des passifs de régularisations	45,052.05	-358,467.30
205	Variation des provisions à court terme	-	-
208	Variation des provisions à long terme	-	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-199,581.50	-319,081.08
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	27,425.35	165,310.25
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-27,425.35	-165,310.25

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
2060		Variation des hypothèques	-	-
2064		Variation des emprunts	-900,000.00	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-900,000.00	-
VARIATION DE TRESORERIE			-830,493.05	-393,179.09
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN				
100		Solde de trésorerie au 1er janvier	3,075,878.31	3,469,057.40
100		Solde de trésorerie au 31 décembre	2,245,385.26	3,075,878.31
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN			-830,493.05	-393,179.09

Indicateurs financiers

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		2025	2024
Capitaux de tiers	20	2,607,968.53	3,225,782.41
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	4,901,899.30	5,112,416.25
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	1,175,792.37	1,160,061.02
Patrimoine financier	- 10	4,744,776.74	5,109,233.52
= Dette nette		1,589,298.72	2,068,904.12
Revenus fiscaux		3,456,452.97	3,245,938.08
TAUX D'ENDETTEMENT NET		45.98%	63.74%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			2025	2024
Solde du compte de résultats			-114,745.03	-30,567.86
Amortissement du PA	+ 33		290,044.88	290,891.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35		353,713.15	103,838.40
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45		25,875.70	66,139.35
Réévaluations emprunts PA	+ 364		-	-
Réévaluations participations PA	+ 365		-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366		-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466		58,802.55	58,989.00
Amortissements supplémentaires	+ 383		-	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387		-	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487		-	-
Attributions au capital propre	+ 389		-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489		147,820.95	147,820.95
Réévaluations PA	- 4490		-	-
= Autofinancement			296,513.80	91,212.24
Immobilisations corporelles	50		101,959.25	177,574.80
Investissements pour le compte de tiers	+ 51		-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52		-	-
Prêts	+ 54		-	-
Participations et capital social	+ 55		-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56		-	-
Investissements extraordinaires	+ 58		-	-
= Investissements bruts			101,959.25	177,574.80
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60		-	-
Remboursements	+ 61		-	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62		-	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63		74,533.90	12,264.55
Remboursement de prêts	+ 64		-	-
Transfert de participations	+ 65		-	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66		-	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68		-	-
= Recettes d'investissement			74,533.90	12,264.55
Investissements bruts			101,959.25	177,574.80
Recettes d'investissement	-		74,533.90	12,264.55
= Investissements nets			27,425.35	165,310.25
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			1081%	55%
(Autofinancement / Investissements nets)				

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		2025	2024
Charges d'intérêt	340	2,280.00	1,140.00
Revenus des intérêts	- 440	7,413.20	9,640.95
= Charges d'intérêts net		-5,133.20	-8,500.95
Revenus fiscaux	40	3,456,452.97	3,245,938.08
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	933,373.00	615,769.74
Revenus divers	+ 43	-	-
Revenus financiers	+ 44	85,552.20	87,601.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	25,875.70	66,139.35
Revenus de transfert	+ 46	568,208.40	578,188.65
Revenus extraordinaires	+ 48	147,820.95	147,820.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	147,820.95	147,820.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	147,820.95	147,820.95
= Revenus courants		5,217,283.22	4,741,458.52
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		0%	0%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon
4% – 9% suffisant
> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			2025	2024
Engagements courants	200		361,850.71	140,479.99
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		4,901,899.30	5,112,416.25
Engagements financiers à court terme	+	201	-13.85	-45.85
Instruments financiers dérivés	-	2016	-	-
Engagements financiers à long terme	+	206	2,175,792.37	3,060,061.02
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	1,175,792.37	1,160,061.02
= Dette brute			6,263,736.16	7,152,850.39
Revenus fiscaux	40		3,456,452.97	3,245,938.08
Patentes et concessions	+	41	-	-
Taxes	+	42	933,373.00	615,769.74
Revenus divers	+	43	-	-
Revenus financiers	+	44	85,552.20	87,601.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	25,875.70	66,139.35
Revenus de transfert	+	46	568,208.40	578,188.65
Revenus extraordinaires	+	48	147,820.95	147,820.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	147,820.95	147,820.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	147,820.95	147,820.95
= Revenus courants			5,217,283.22	4,741,458.52
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (Dette brute / revenus courants)			120%	151%

Valeurs indicatives:

< 50% très bon
 50% – 100% bon
 100% – 150% moyen
 150% – 200% mauvais
 > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		2025	2024
Immobilisations corporelles	50	101,959.25	177,574.80
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-	-
Prêts	+ 54	-	-
Participations et capital social	+ 55	-	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-	-
= Investissements bruts		101,959.25	177,574.80
Charges de personnel	30	721,054.00	755,932.70
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	904,193.32	752,786.78
Réévaluations sur créances	- 3180	39,000.00	-
Charges financières	+ 34	23,446.90	15,763.80
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-	-
Charges de transfert	+ 36	3,039,576.00	2,852,813.70
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	-	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	-	-
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-	-
= Dépenses courantes		4,649,270.22	4,377,296.98
Dépenses courantes		4,649,270.22	4,377,296.98
Investissements bruts	+	101,959.25	177,574.80
Dépenses totales		4,751,229.47	4,554,871.78
PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (Investissements bruts / Dépenses totales)		2%	4%

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		2025	2024
Charges d'intérêts	340	2,280.00	1,140.00
Revenus des intérêts	- 440	7,413.20	9,640.95
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	290,044.88	290,891.00
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	58,802.55	58,989.00
= Service de la dette		226,109.13	223,401.05
Revenus fiscaux	40	3,456,452.97	3,245,938.08
Patentes et concessions	+ 41	-	-
Taxes	+ 42	933,373.00	615,769.74
Revenus divers	+ 43	-	-
Revenus financiers	+ 44	85,552.20	87,601.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	25,875.70	66,139.35
Revenus de transfert	+ 46	568,208.40	578,188.65
Revenus extraordinaires	+ 48	147,820.95	147,820.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	147,820.95	147,820.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	147,820.95	147,820.95
= Revenus courants		5,217,283.22	4,741,458.52
PART DU SERVICE DE LA DETTE		4%	5%
(Service de la dette / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS		2025	2024
Capitaux de tiers	20	2,607,968.53	3,225,782.41
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	4,901,899.30	5,112,416.25
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	1,175,792.37	1,160,061.02
Patrimoine financier	- 10	4,744,776.74	5,109,233.52
= Dette nette		1,589,298.72	2,068,904.12
Population résidente permanente		1,216	1,166
DETTE NETTE PAR HABITANT (Dette nette / Population résidente permanente)		1,306.99	1,774.36

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net
0 – 1'000 CHF endettement faible
1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF endettement important
> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			2025	2024
Solde du compte de résultats			-114,745.03	-30,567.86
Amortissement du PA	+ 33		290,044.88	290,891.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35		353,713.15	103,838.40
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45		25,875.70	66,139.35
Réévaluations emprunts PA	+ 364		-	-
Réévaluations participations PA	+ 365		-	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366		-	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466		58,802.55	58,989.00
Amortissements supplémentaires	+ 383		-	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387		-	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487		-	-
Attributions au capital propre	+ 389		-	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489		147,820.95	147,820.95
Réévaluations PA	- 4490		-	-
= Autofinancement			296,513.80	91,212.24
Revenus fiscaux	40		3,456,452.97	3,245,938.08
Patentes et concessions	+ 41		-	-
Taxes	+ 42		933,373.00	615,769.74
Revenus divers	+ 43		-	-
Revenus financiers	+ 44		85,552.20	87,601.75
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45		25,875.70	66,139.35
Revenus de transfert	+ 46		568,208.40	578,188.65
Revenus extraordinaires	+ 48		147,820.95	147,820.95
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		-	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489		147,820.95	147,820.95
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895		147,820.95	147,820.95
= Revenus courants			5,217,283.22	4,741,458.52
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			6%	2%
(Autofinancement / Revenus courants)				

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Conclusion

L'exercice comptable 2025 se soldant par un déficit de 114,745.03 CHF peut être considéré comme relativement équilibré vu que cela représente 2.7% du budget. Les prévisions optimistes sur les impôts ne se sont pas réalisées. Cet exercice confirme que l'augmentation des impôts votée en décembre dernier pourrait aisément compenser cette perte.

L'exercice montre une bonne gestion générale avec des économies sur de nombreux comptes. Un travail sur les équilibres des comptes eaux et déchets devra être fait dans l'année à venir afin d'avoir une meilleure visibilité de leur impact sur le bilan.

La répartition des jetons entre dicastères nécessite encore quelques ajustements mais se compense d'un chapitre à l'autre. Cela montre un succès du plan de réduction des coûts de fonctionnement de l'exécutif communal. La répartition des activités du personnel technique nécessite quelques ajustements mais se compense également entre dicastères.

La révision des comptes sera effectuée les 11 et 12 mars 2026 dans les locaux de l'administration par la Fiduciaire Ruffieux à Bulle. Nous remercions par avance les réviseurs pour leur temps et leur aide pour améliorer la qualité de la tenue de la comptabilité communale.

Le rapport de gestion a été finalisé et approuvé en séance de conseil communal le 9 mars.

Nous tenons également à remercier tout le personnel communal pour son engagement dans les moments intenses que représentent la clôture de l'exercice. Une mention spéciale pour Magali Oberson qui a pu faire ce travail dans le temps imparti et une pensée pour Charlene Rosat et son petit Arthur qui a pointé le bout de son nez pendant la rédaction de ce rapport. Le conseil communal est fier de l'engagement du personnel communal et est heureux de pouvoir finir sa mandature sur un exercice globalement positif pour les finances.

Le conseil communal a approuvé formellement ces comptes lors de sa séance du 2 mars 2026.

Conseil communal de Mézières FR

Mézières FR, le 9 mars 2026